L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 OCTOBRE 1872.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 30 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par R. M. Montgomery, au No. 574, rue des Magasins—beaux meubles de salon et de salle à manger, tapis, nattes, ustensiles de cuisine, etc.

Par G. de Férriet, à 10 heures—continuation de la vente du grand magasin de quincaillerie du No. 183, rue Vieille-Levée, entre St. Pierre et Jefferson.

Par Stern Bros., au No 16 de la rue de Chartres—300 caisses bottes, souliers et brodequins; fonds d'un magasin de chaussures de détail.

Par S. Guimault, au No 182, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse—tout le contenu d'un magasin de peinture, tapisserie, vitres, etc., installations et bail du local.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

SPECTACLES.

Mercredi, 30 octobre 1872.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Jartine, [illegible] l'Orgueil du lieu, par Mlle Marietta Ravel.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — Triou, par les Sœurs Zavistowski.

CERCLE TIVOLI. — Cirque Great Eastern, Ménagerie, etc.

L'Election du 4 Novembre.

Le nombre des électeurs qui se sont faits enregistrer à la Nouvelle-Orléans est considérable. En tenant compte des décès et des doubles emplois provenant des changements de résidence, il reste encore un chiffre de plus de 45,000 électeurs. Le vote radical n'a jamais dépassé ici dix à onze mille voix, en exceptant l'élection de 1870, dans laquelle, grâce à des fraudes gigantesques, les candidats de ce parti ont eu de 16 à 18,000 voix. Notre conviction est que, sur le chiffre total de 45,000 votants, le parti radical ne pourra obtenir, dans une élection sans fraudes, plus de 12 à 15,000 voix. Il resterait donc 30,000 voix au moins à répartir entre les divers partis opposés au radicalisme. En supputant à trois ou quatre mille le nombre des voix perdues sur les candidats des républicains indépendants, des démocrates purs et autres, il resterait 26,000 voix aux candidats réunis des partis démocrate, réformiste et libéral, c'est-à-dire une majorité assurée sur les radicaux, de dix à douze mille voix. La liste de fusion pour l'Etat devra donc triompher, grâce à cette majorité importante.

Mais ce succès serait bien plus assuré encore si les trois partis que nous venons de nommer parvenaient à s'entendre pour ne présenter au peuple qu'une seule liste pour les candidatures de la paroisse d'Orléans, surtout si les candidats les plus faibles étaient remplacés par les candidats les plus forts. Cette entente ranimerait l'enthousiasme, ferait disparaître de la lice les candidatures dissidentes des petites organisations et concentrerait sur une seule liste les voix de 30,000 électeurs. Ce ne serait plus alors dix à douze mille voix de majorité que la Nouvelle-Orléans donnerait à la liste de fusion d'Etat, mais quinze à vingt mille, et nous serions débarrassés complètement du régime radical, car les quelques législateurs radicaux envoyés par les paroisses, étant privés de leurs mentors de la Nouvelle-Orléans, seraient impuissants à faire le mal et seraient facilement amenés à voter les réformes.

L'empressement que les citoyens ont mis à s'enregistrer à la Nouvelle-Orléans prouve que la population a compris l'importance de la lutte qui va s'engager au scrutin du 4 novembre. C'est un réveil de l'esprit public.

Malheureusement, les citoyens qui sont ainsi revenus à la vie politique, ont encore laissé aux politiciens la direction et le contrôle des conventions chargées de choisir les candidatures, et il en est résulté que la Convention démocratique et la Convention libérale ont mis au jour une liste fort peu satisfaisante. Nous avons été les premiers à protester contre cette liste et nous avons vu avec satisfaction la presse conservatrice faire chorus avec nous et le sentiment public se prononcer énergiquement dans le même sens.

Il est évident que l'esprit public est réellement éveillé et surexcité et qu'il n'est nullement disposé à se laisser imposer des candidats qu'il réprouve ou qui ne lui offrent pas de garanties suffisantes. Le temps n'est plus où une coterie pouvait l'emporter contre le sentiment des masses. Nous sommes dans une de ces crises où la voix du peuple doit se faire entendre au dessus des clameurs des factions.

Nous avons dit ce que nous pensions des candidatures, il nous reste, maintenant, une observation à faire. C'est que les citoyens qui se sont fait enregistrer doivent à la communauté et se doivent à eux-mêmes de voter. Que dirait-on d'un homme qui s'enrôlerait pour combattre les ennemis de son pays et qui, le jour de la bataille, resterait sous sa tente sans vouloir brûler une cartouche ? Etre enregistré et ne pas voter, ce serait exactement agir comme ce faux patriote. Nous n'approuvons donc pas ceux qui, découragés par la multiplicité des listes résultant des cabales, disent qu'ils ne voteront pas.

En admettant que les comités n'arrivent pas à une entente définitive, il est encore facile aux électeurs de faire leurs choix avec discernement et de battre complètement la liste radicale. Les démocrates et les réformistes, à part quelques amis personnels de certains candidats, voteront probablement comme un seul homme pour les mêmes candidats et, cela étant, ils l'emporteront certainement.

Nous espérons encore, néanmoins, que les comités parviendront à s'entendre et que le radicalisme verra s'avancer contre lui pour l'expulser de sa forteresse une [illegible] votants.

PROBABILITÉ DE FUSION.

On verra par le compte-rendu que nous publions dans notre Chronique de Ville, que la conférence des représentants des différentes organisations de la paroisse d'Orléans amènera, selon toute probabilité, une fusion définitive de trois de ces organisations, les réformistes, les Clubs indépendants et les démocrates purs. La liste que nous publions comme le résultat de cette conférence — résultat non officiel encore — sera vraisemblablement confirmée par les comités de ces trois organisations et nous aurons, nous l'espérons, en mesure de présenter, demain matin, à nos lecteurs, une liste de fusion définitive sur laquelle pourront se réunir les votes de tous ceux qui désirent, non un changement de personnes, mais un changement de régime et l'élection d'administrateurs, de juges, de législateurs et de fonctionnaires dévoués à l'intérêt général.

REMERCIEMENTS.—M. G. W. R. BAYLEY, le populaire surintendant-général du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et du Texas, s'est toujours montré plein de prévenances pour la Presse. Nous le prions d'agréer ses bien sincères remerciements pour la nouvelle preuve qu'il vient de nous en donner.

COURONNES.—Nous appelons l'attention des personnes qui ont un pieux devoir à remplir le jour de la Toussaint, sur l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes, par M. B. Sembre, dont les vastes magasins sont situés au coin des rues Royale et St-Louis. M. Sembre vendra, demain et après demain, un très joli assortiment de couronnes aux prix coûtants. Dans les circonstances difficiles que nous traversons, de telles conditions sont bonnes à considérer.

La logique du Times.

Dans son édition d'hier soir, le *Times* soutient cette thèse que tous ceux qui ont accepté la fusion pour l'Etat sont tenus, par les règles de l'honnêteté et de la bonne foi, d'accepter aussi la liste de fusion de paroisse, arrêtée par le comité démocratique et le comité libéral de paroisse et il fait de grandes phrases sur cette thèse qu'il soumet à tous les gens honorables en ajoutant : "Le *Times*, au moins, observera avec fermeté le contrat qu'il a approuvé et conseillé." Si le *Times* n'a pas de mémoire, ses lecteurs en auront peut-être plus; en tous cas nous allons rafraîchir leurs souvenirs.

Les deux comités de paroisse dont parle le *Times* n'ont certainement pas plus d'autorité pour lier les électeurs que n'en avaient les deux Conventions des mêmes partis. Or, lorsque la liste faite par ces deux Conventions a été publiée, le *Times*, en voyant la réprobation générale dont elle était l'objet, ne s'est pas avisé de soutenir la thèse qu'il avance aujourd'hui. Voici quelques extraits de ses articles.

(Extrait du *Times* du 16 octobre.)

La liste de fusion est le sujet de toutes les conversations dans les rues. Il est inutile de dire que le mécontentement est très général et très fort. L'opinion qui prévaut est que la liste des réformistes ou de la Convention du peuple est, sous beaucoup de rapports, supérieure à celle qui vient d'être présentée. Il est évident que les fusionistes doivent réviser leur liste pour la faire accepter par cette population. Un ou deux changements dans la liste de la réforme la rendraient acceptable à la grande masse de nos citoyens. Les changements dans la liste de fusion en feraient une liste bien inférieure. Essayer d'imposer cette liste dans sa totalité serait inopportun et peu sage. Les bons noms qu'elle contient en souffriraient sérieusement. La liste même de fusion d'Etat serait mise en péril. Il est bon de question de couper d'importants emplois de paroisse et de ville à quelques-unes des personnes nommées sur cette liste. Il faut qu'il y ait une révision et une reconstruction de tout l'arrangement.

(Extrait du *Times* du 16 octobre.)

La Convention démocratique n'a ni approuvé, ni rejeté les nominations des libéraux, ce qui, dit M. Mitchell, rend toute l'affaire incomplète et non obligatoire. Il propose une nouvelle partie ; nous espérons que ce n'est pas avec les *mêmes cartes*. Ayons un nouveau *pesquet*, mais qui ne soit pas choisi de la *manière outrageante* dont les délégués ont été élus à la dernière Convention, ce qui a exclu les meilleurs citoyens de toute participation au vote.

.....Nous ne doutons nullement qu'une convention quelconque de citoyens honnêtes ne pourrait, en vingt minutes, faire une liste satisfaisante—bien meilleure que celle qui a résulté du misérable plan de conférence des facéties fusionistes, ou pour éviter le tumulte et le scandale de ces Conventions discréditées (*disreputable*); que M. Archie Mitchell ou tout autre citoyen de sens bien intentionné réunie dans notre sanctum, et en dix minutes nous pourrons faire une liste composée d'hommes de tous les partis, qui commandera l'appui de tous les citoyens honnêtes; et, ce qui vaut mieux encore, nous ne demanderons pas un cent pour cela.

(Extrait du *Times* du 17 octobre.)

Nous avons fidèlement tuté pour une fusion honnête de tous les partis dans cet Etat et spécialement dans cette ville, opposé à la corruption et à la mauvaise administration. Mais la soi-disant fusion a accomplie a été indigne du nom. Les éléments ont été tenus aussi distincts que les "Rats." mieux l'effort pour en faire une unité comme "la mer" a échoué. Ils ont préservé une individualité égoïste et agressive qui a été désorganisatrice.

Les bons noms qu'on trouve sur la liste y ont été introduits forcément par la pression du dehors; les mauvais sont le résultat d'une pression perverse du dedans. A moins que cette liste ne soit amendée de façon à assurer l'approbation des contribuables de la ville elle ne peut être élue.

La liste que patronne aujourd'hui le *Times*, celle dite démocratique libérale, est, à deux ou trois noms près, calquée sur l'ancienne; la portion de cette liste qui concerne la Législature ne vaut pas mieux que l'ancienne. Mais cela importe peu à ce journal. Il veut avant tout venger M. Burke soit élu et, pour arriver à intéresser ses lecteurs, il met en avant une thèse insoutenable qui est en contradiction flagrante avec tout ce qu'il a écrit précédemment. Aux électeurs d'apprécier.

Revue des Journaux.

L'application de la loi dite "Enforcement Act" aux Etats du Nord fait jeter les hauts cris à certaines feuilles républicaines qui avaient approuvé la loi tant que son application avait été limitée aux Etats du Sud. Ce manque de logique forme le thème d'un article du *Picayune*. Cela devait arriver, dit-il, et il n'y a lieu de s'étonner ni de l'arrestation de l'Allemand Heinrich à New-York pour avoir refusé de lire son âge à un contrôleur électoral des Etats-Unis, ni de l'arrestation de dames, qui ont refusé de répondre à des questions concernant les droits de leurs maris à voter. "Si, dit notre confrère, nous devons en venir à un despotisme centralisateur, tâchons au moins d'en avoir un aux conditions les plus économiques."

Le *Picayune* résume des arguments déjà présentés contre le marché proposé à la ville par la Banque d'Epargnes présidée par M. Van Norden, et il fait ressortir que la conclusion de ce marché entraînerait une hypothèque sur toutes les propriétés de la ville qui pourraient être plus tard saisies et vendues.

Le *Times* reproduit le programme de réforme émanant des réformistes allemands et y ajoute quelques autres suggestions. C'est un sujet sur lequel il y a encore beaucoup à dire quand le moment viendra.

Le *Times* admet que le projet d'ordonnance relatif à la proposition de la banque Van Norden prête à certaines critiques mais il est en faveur d'un plan pratique qui permettrait à la ville de reprendre les paiements au comptant. Notre confrère n'examine pas la question de savoir s'il appartient à un Conseil qui n'a plus que cinq ou six jours à vivre et qui ne représente réellement pas la communauté, de conclure un marché aussi important et qui engage l'avenir sur une aussi grande échelle.

Nous trouvons dans le *Republican* de nouvelles révélations sur les marchés auxquels sont dues les nominations de la convention radicale. Ces achats et ces ventes de votes ont été le résultat de l'éducation donnée aux nouveaux électeurs par [illegible] et ils ne doivent être bien étonnés des mercuriales qui leur adresse le journal qui a été, depuis quatre ans, l'organe officiel du parti de la vénalité et de la corruption. Il paraît que le comité radical s'occupe de faire des changements à la liste.

Si le *Republican* se fait le défenseur de la politique financière de M. Boutwell il doit prendre à partie le *Herald* qui, tout en soutenant Grant, ne laisse pas échapper une occasion d'*éreinter* le secrétaire du Trésor.

Le *National Republican* consacre une colonne et demie à chanter les louanges de M. Kellogg et il cite à l'appui divers extraits du *Times*. Notre confrère ne fera pas beaucoup de recrues à son candidat. Le peuple veut être débarrassé du radicalisme et il ne votera certainement pas pour un gouverneur radical. La théorie homœopathique n'est pas applicable à la politique.

☞ Le brick *Conception*, capitaine Azéma, venant de Cette à la Nouvelle-Orléans, a rencontré en mer, le 29 août, à la hauteur de Madère, le trois-mâts anglais *Ida*, qui se rendait de Londres au Groenland, et qui avait douze jours de mer.

BROOM RANGERS.—Une réunion importante du club des Broom Rangers aura lieu aujourd'hui à 8 heures. Les officiers comptent sur l'exactitude des membres.

TRANSFERT.—MM. Gonzales Brothers, importateurs de cigares de la Havane, informent, par un avis qu'on trouvera plus loin, leurs amis et le public en général, que lundi, 28 octobre, ils auront transféré leur établissement actuel dans le local occupé dernièrement par MM. Sam. Smith & Co., au coin des rues Camp et Commune. C'est là que MM. Gonzales Bros, continueront à vendre à des prix toujours très modérés ces excellents cigares provenant des meilleures fabriques de la Havane, et que les connaisseurs estiment tant.

ÉLIGIBILITÉ DU GÉNÉRAL BEAUREGARD.

[illegible] forme et d'un bon [illegible] faire échouer la candidature du général Beauregard, ayant répandu le bruit qu'en raison d'incapacités politiques, il est inéligible à la place d'administrateur des améliorations de la ville, le Comité Radical de paroisse de la Nouvelle-Orléans a cru devoir consulter MM. Rozelius et Phillips, et MM. Lea, Finney et Miller, membres éminents de notre barreau, et tous sans aucune hésitation, sont d'avis que le général Beauregard est éligible à la place dont il est question.

MM. Rozelius et Phillips ont répondu que le général Beauregard, élu, ne serait pas un subordonné de l'Etat. Il serait simplement officier d'une corporation politique, commissionné par elle, et remplissant des fonctions ne s'étendant pas au-delà des affaires administratives de cette corporation avec un salaire ne dépendant. Il ne serait pas plus un officier d'Etat qu'un membre de jury de police ou un président de banque incorporée, ou de compagnie d'assurance.

Une personne occupant une place sous les Etats-Unis est inéligible à tout emploi dépendant de l'Etat. Mais personne n'a jamais prétendu qu'un officier des Etats-Unis ne pût être membre d'un Conseil de ville ou d'un jury de police. Les lois créant des incapacités, étant dérogatoires au droit commun, doivent être rigoureusement interprétées et ne peuvent point être étendues dans leur opération par analogie ou par un argument général. Par conséquent, le général Beauregard est éligible à la place dont il s'agit.

MM. Lea, Finney et Miller ont répondu que le 14e amendement n'interdit pas au général Beauregard la faculté d'occuper une place de ville. La troisième section de l'amendement, la seule qui ait trait à la question, selon eux, ne concerne une place municipale ni en esprit ni en intention.

Cette section se rapporte aux places fédérales ou aux places d'Etat, et celle d'administrateur de ville n'est ni l'une ni l'autre ; elle est simplement une place municipale. Par conséquent, le général Beauregard y est parfaitement éligible.

RÉCLAMATIONS POUR L'ENREGISTREMENT. — On verra, par un avis du contrôleur de l'enregistrement, M. B. P. Blanchard, que les bureaux des assistants-contrôleurs seront ouverts, jeudi et vendredi, pour l'admission des réclamations des [illegible] dont les noms seraient rapportés comme devant être rayés des listes pour enregistrement illégal ou irrégulier.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il y avait plus de monde hier soir à ce théâtre, mais la salle était encore étonnamment peu garnie pour une seconde représentation.

Le trio des Zavistowski dans la pièce désopilante "Ixion, ou l'Homme à la Roue," mérite pourtant bien d'attirer l'attention du public de la Nouvelle-Orléans, qui, [illegible] beaucoup les amusent au théâtre de celui que lui offre en ce moment le Théâtre des Variétés.

Les trois sœurs remplissent avec talent et tact les trois principaux rôles de la pièce. Mlle Caroline, l'aînée, —fait un Jupiter, sinon majestueux, du moins très jovial ; comme devait être certaine moitié le maître du Ciel des Dieux.

Mlle Emeline, la cadette, — dans le rôle d'Ixion, roi de Thessalie, chante avec goût plusieurs chansonnettes comiques qui auront toujours applaudies et qui, invariablement, bénéficieront à l'artiste qui les dit.

Mlle Alice, la plus jeune, — fait un Mercure des plus galants et des plus élégants. Son costume est très riche et son jeu de physionomie est remarquable et coquet.

A tout prendre, la pièce "d'Ixion" est une des plus attrayantes qui soient connues sur notre scène et nous plus d'un rapport elle mérite d'être vue par tous.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mademoiselle Marietta Ravel a joué hier soir, devant une salle bien garnie, et a obtenu à plusieurs reprises des applaudissements mérités. Dans la pièce intitulée l'*Epionne française*, Mlle Ravel remplit avec succès trois rôles différents. Son jeu est plein de naturel et de grâce et elle est fort habilement secondée par l'excellente troupe qui fait partie de l'Académie. L'*Epionne française* a déjà été représentée à la Nlle Orléans, et tous ceux qui ont déjà vu cette pièce émouvante doivent éprouver le désir de la revoir encore.

L'*Epionne française* sera représentée pendant toute la semaine.

CIRQUE GREAT EASTERN.—La foule continue à se rendre au Cirque Tivoli comme elle se rendait à la place Congo, pour assister aux exercices du "Cirque Great Eastern" et pour admirer la grande ménagerie qui en fait partie. Aujourd'hui, les dernières représentations auront lieu à midi et à huit heures du soir.

Nous engageons tous ceux qui n'ont pas vu les célèbres frères Mince et la grande collection de lions, de tigres, de panthères, de hyènes et de singes de toutes les espèces, qui se trouvent au Cirque Great Eastern, à ne pas perdre une si bonne occasion, la dernière qui se présentera probablement cette année.

Demain, il sera trop tard.

☞ Nous avons appris avec plaisir que notre concitoyen, M. D. H. Holmes, de la rue du Canal, est de retour à la Nouvelle-Orléans. M. Holmes est un de nos négociants les plus libéraux et les plus entreprenants et nous sommes heureux de savoir qu'il nous revient en excellente santé et toujours plein de vigueur et d'activité.

MAISON M. AUGÉ & CO.—Au moment où la saison des Théâtres et des Bals va s'ouvrir, il convient d'appeler l'attention des dames sur l'assortiment riche et varié que la maison M. Augé & Cie. soumet à l'appréciation de la nombreuse clientèle et du public. La liste que nous publions dans une autre colonne ne peut donner qu'une idée imparfaite de cette jolie collection d'objets qui font honneur au goût parisien. Trois mille paires de gants V. X. Jouvin figurent dans cet assortiment. Toutes ces marchandises seront vendues à un bon marché exceptionnel.

☞ Parmi les amers, il y en a d'insignifiants, il y en a de pernicieux, il y en a aussi, heureusement, qui se recommandent par leurs propriétés toniques. Parmi ces derniers, nous signalerons les HOME STOMACH BITTERS, dont la vente a été confiée à M. B. E. Castendyk, 32 rue Tchoupitoulas.

☞ Joe, B. Hubbard a en magasin, coin Rampart et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

PROJET DE COLONIE FRANÇAISE EN VIRGINIE. — Le *World* a reçu de Washington une correspondance particulière que nous reproduisons ci-dessous :

L'avant-garde d'un corps nombreux d'émigrants d'Alsace et de Lorraine est arrivée en cette ville, en route pour le voisinage d'Alexandrie (Virginie), où ils comptent se fixer. Il leur faudra un certain temps pour examiner les divers terrains à vendre dans cette section de la Virginie. Ils voudraient une terre d'au moins 4,000 acres, et il y a possibilité ils en prendront une même beaucoup plus considérable ; leur décision dépendra des conditions de prix et d'emplacement. La colonie comptera maintenant environ 100 familles, versées dans les industries artistiques, la fabrication ou l'agriculture. Tous ces émigrants viennent de la portion de la France enlevée par la Prusse pendant la dernière guerre ; ils ont quitté leur pays natal pour l'Amérique, afin de ne pas devenir sujets prussiens. Le but est de se former en compagnie, d'établir un village, de former des fermes, etc. Ils n'admettront dans leur colonie que les personnes qui s'engageront à y rester cinq ans, laps de temps pendant lequel il ne sera permis à aucun colon de disposer d'aucune partie de la propriété immobilière collective. Ils tiennent à s'installer en Virginie à de bonne conditions, leur colonie comprendra, approximativement 1,000 familles.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

A force de raisonner chaque jour des faits criminels, des actes de violence, des rencontres à main armée dans les rues et les lieux publics, le journaliste sent s'affaiblir en lui-même cette certaine indignation dont se professeur lui fait un devoir de tenir toujours une réserve suffisante.

Dans toute société régulièrement administrée, tout individu qui se permettrait de tirer des coups de pistolet en pleine rue, au risque de tuer ou blesser les passants, serait bel et bien coffré et mis à l'ombre pour un certain nombre de mois. Mais nous voyons chaque jour se commettre, sous nos yeux, les attentats les plus qualifiés contre l'ordre public et la sécurité des personnes, sans que la justice s'en émeuve.

A sept heures, hier soir, deux individus, J. Gaspard et D. B. Woods, se sont pris de querelle, rue Bourgogne, près de la rue Conti. Voyant son adversaire tirer un revolver, Gaspard s'est mis à courir, rue Conti, dans la direction de la rue des Remparts. Woods l'a suivi, le pistolet à la main, et a tiré plusieurs coups, sans l'atteindre. Les balles sont allées se perdre sur le pavé, et fort heureusement, elles n'ont rencontré personne sur leur trajet.

L'officier de police L. Betts a arrêté Woods et l'a conduit au poste de la Place Jackson.

Nous sommes prié d'informer les amis de la Société de Bienfaisance Lusitane Portugaise, que, le jour de la Toussaint, il sera fait, au Cimetière St. Louis No. 1, devant la tombe de la société, une quête au profit de l'Asile des Orphelins Saints Marie. Une pensée aussi charitable se recommande par elle-même.

C'est par erreur que nous avons annoncé la mort de John Henry. Il est vivant, et le docteur Smythe, de l'Hôpital de Charité, pense qu'il pourra s'en tirer.

Un voleur fort connu de la police, Jack Sherman, a commis la maladresse insigne de se laisser prendre sur le fait.

Jack Sherman s'est introduit dans la cour de la maison du Dr. J. Willott, rue St-Charles, 176, pendant la nuit de lundi à mardi. Il allait pénétrer à l'intérieur de la maison quand, ayant glissé, il est tombé, et le bruit qu'il a fait a éveillé Mrs. Willott. Ayant couru à sa fenêtre, Mrs. Willott a aperçu le bandit qui, tenant une chandelle à la main, était facile à apercevoir.

Elle a donné l'alarme, et Jack Sherman s'est emparé de détaler. Mais l'officier F. McLaughlin, qui avait entendu les cris de Mrs Willott, a été plus leste que le bandit. Il l'a rattrapé au coin des rues Ste-Marie et Julia, et l'a appréhendé au collet.

Conduit à la station du premier precinct Sherman a été fouillé ; et l'on a trouvé sur lui un flacon de chloroforme, un rossignol, un tournevis, et deux mouchoirs de poche marqués V. A. Willott.

Sherman est une vieille connaissance de la police, et sa photographie est placée dans la galerie du Bureau Central sous le No 24, de la série *Vols*.

Une maison située à l'angle de la rue des Français et de la rue des Remparts, appartenant à Mme Marquez, et occupée par M. Joseph Ferrand, marchand de grenouilles, a été détruite par un incendie dans la nuit de lundi à mardi.

L'incendie a également consumé deux maisons contiguës, l'une rue des Remparts, appartenant à M. Peter Leblanc, et habitée par M. Alector Halsert, et le capitaine James, et l'autre appartenant à M. Rafael et occupée par M. Bergez.

Voici l'état approximatif des pertes : maison Marquez : dommages, $2000—non couverts par l'assurance. Maison Joseph Ferrand, pour, comptant par une police.

Maison Leblanc—dommages : 900, couverts par une assurance.

Maison Rafael—dommages : $3000 couverts par une assurance.

Nous apprenons avec plaisir que M. Eugène Tiolier, Jr. est hors de danger. Son état est aussi satisfaisant que possible, et son rétablissement n'est plus qu'une question de jours.

Le célèbre joueur de billards français, surnommé *Le Serpent*, dont nous avons déjà annoncé l'arrivée, continue à émerveiller tous les amateurs qui se pressent chaque jour dans la salle de M. Lacoume, rue Gravier, sous l'Hôtel St-Charles, pour assister à ses exploits. Hier, dans la matinée il a fait une série de 139 carambolages. Il a une habileté extraordinaire pour poursuivre une série heureuse, tout en variant son jeu par des effets rétrogrades au tournant et des [illegible] excessivement curieux.

Ceux qui ont vu Berger, Carme, et les autres grands joueurs qui ont visité la Nlle-Orléans ne doivent pas manquer d'aller voir jouer le Champion du billard pour faire des comparaisons intéressantes entre sa manière et celle des autres maîtres dans cet art. Nous croyons que le Furet eût pu lutter avantageusement contre les plus forts de ces devanciers.

Conformément à la loi, l'enregistrement des électeurs a été clos, samedi soir. Le relevé général des listes des divers bureaux, constate que le nombre des électeurs qui se sont enregistrés va de 46,000 en chiffres ronds.

Les comités de conférence des réformistes, des démocrates pure et des clubs indépendants se sont réunis, hier soir, au quartier-général des *Minute Men*, dans le but de rédiger une liste nommée de candidatures. A l'ouverture de la séance, se sont présentées des délégations des libéraux et des démocrates ; mais elles n'étaient pas munies de pouvoirs réguliers et se sont retirées sans prendre part aux délibérations.

Nous apprenons, mais d'une façon qui n'est pas officielle, que les trois comités se sont entendus et ont composé une liste de fusion. Avant d'être présentée aux électeurs, cette liste doit être soumise à la sanction des Comités Exécutifs des trois organisations. Mais il est probable qu'elle sera ratifiée ; car, tous les membres de ces comités sont animés de l'esprit de conciliation dont l'heure prochaine de l'élection leur fait un impérieux devoir.

Voici la liste des candidatures paroissiales qui, d'après nos informations, a été adoptée dans la conférence d'hier soir, par les Comités des réformistes, des démocrates pure et des clubs indépendants :

Maire—L. A. Wiltz.

Administrateurs de la Ville.

Comptes Publics—John Calhoun.
Finances—Leon Schneider.
Police—John Vopenis.
Assessments—J. G. Haas.
Commerce—S. M. Turnbull.
Water Works—Chas. Pilsmaster.
Améliorations—G. T. Beauregard.

Judiciaires.

Avocat de District—John McPhelan.
Shérif Cour Criminelle—T. W. Patton.
Shérif Cours Civiles—W. P. Harper.

Juges.

1. Richard Abell.
2. A. Dupuis.
3. F. A. Monroe.
4. J. J. Bonner.
5. R. W. Cullom.
6. A. Moreau.
7. T. W. Cullens.
8. W. A. Kimora.

Greffiers.

John Fitzpatrick.
Léonce Reuny.
Jas. St. Lambrigs.
A. W. Sleeper.
Thos. Duffy.
J. J. O'Brien.
H. H. Hardee.
E. F. Kerrigan.

Cumber des Premier, quatrième, Cinquième et Deuxième Districts—J. S. Pulwell.
Deuxième et Troisième Districts—Dr. J. Lizé.

Justices de Paix.

Juges.

1. W. T. Thomson.
2. N. Jamison.
3. Joel Lapeyre.
4. Ed. Culin.
5. F. Bienvenue.
6. Jas. Daly.
7. H. Von Werthern.

Constables.

Jas. Hurley.
Jos. McCormick.
W. Foley.
E. C. Coffey.
B. Vidrine.
Wm. Foley.
C. Ed. Edwards.

Lieutenants.

Sur District—Robert Beck.
Idem " Albert Voorhies.
Idem " E. J. Lewis.
Idem " Jos. Vopenis.

District.

1. Johnson Tissney, J. J. Mullen.
2. Wm. A. Shakspeare, J. Ad. Bonnet, J. J. Tissney.
3. Martin Lafayette, R. McGlynn, J. J. Tissney.
4. Sally Bouchard, Jr., John Fredericks.
5. T. O. King, Forest Fondelier.
6. E. E. Livaudais.
7. M. Dantoni, Peter Schlumpert.
8. John Dufour.
9. J. Ad. Bonnet, W. Simpson.
10. et 11. James McConnell, J. B. Simon, Chas. Kleinpeter.
12. 13. 14. 15. R. L. Bunch, Theobald Pierson, H. Mendoza (Jacob).

Nous apprenons en même temps que les comités exécutifs des trois organisations—réformistes, démocrates pure, clubs indépendants—s'assembleront, ce matin, à 10 heures, pour ratifier ces candidatures.

Un club allemand, [illegible], hier soir, dans le Troisième District. Selon l'usage, il était suivi d'un chahut, portant des fusées et autres pièces d'artifice. Il est même où le procession arrivait à l'intersection de la rue Louisa et de la rue Royale, un de ces pétards éclata près d'un et tout le paquet s'est enflammé d'un seul coup. La détonation a été terrible. Deux individus qui se trouvaient sur la voiture ont été grièvement blessés. L'un, Balzer Better, a eu la jambe droite fracturée ; l'autre Christian Mieter, a été fortement brûlé au visage.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Finnegan. Tous les membres des administrateurs sont occupés. Plusieurs citoyens notables, des présidents de banques, des présidents de compagnies d'assurances et des négociants lisent sous une pétition dans la salle du Conseil pour solliciter une délibération.

Ils sont invités par le maire à exprimer leurs opinions relativement au projet proposé entre la ville et la Banque d'Epargnes et la Louisiane pour substituer au [illegible] qui devra être remplacé par [illegible] tous les [illegible] [illegible].

M. M.-M. Simpson prend la parole en son nom et au nom des citoyens de la Nlle-Orléans et dénonce un [illegible] mensonge qu'il dit être [illegible] pour la ville et suitable au plus haut degré aux intérêts du commerce.

M. Simpson dit qu'il croit sincèrement que tous les [illegible] de la ville seront payées [illegible] mais qu'il faudrait que [illegible] faites loyalement et [illegible] pas surcharger de la [illegible].

Il [illegible] en demandant au Conseil de ne pas [illegible], à la veille des élections, de décider une question si grave et qui pourrait compromettre la ville pendant de longues années.

Il croit [illegible] beaucoup mieux [illegible] de mettre la question.

A la [illegible] de silence, M. Shaw [illegible] de M. Simpson [illegible] un point il est [illegible] qui vient de parler. Il n'a pas [illegible] à [illegible] même mieux [illegible] ch des administrateurs qui [illegible] la question.

Il demande pourtant qu'il lui soit permis de prendre la défense du Conseil de Ville que l'on a si souvent attaqué.

Il sait que les administrateurs se sont identifiés tout d'abord avec les intérêts du peuple de la Nouvelle-Orléans et qu'en toutes occasions ils se sont montrés fidèles et dévoués malgré le peu d'encouragement qu'ils ont eu et le peu de gens des récusations injustes qu'on leur a fait subir bien souvent.

M. Shaw finit en déclarant que les citoyens sont aussi responsables de l'état des finances de la ville que le Conseil même, par leur indifférence et le manque de tout esprit d'entreprise.

Il croit que dans toutes les erreurs qui ont été commises, par le Conseil, les citoyens ont eu leur bonne part.

Après quelques débats indignifiants, le maire appelle le Conseil à l'ordre et demande que l'on procède sans plus tarder aux affaires du jour.

M. Shaw présente son rapport de la session comprenant plusieurs ordonnances qui sont adoptées.

Il présente une résolution pour autoriser le maire à payer $7000 au chemin de fer portatif pour avoir comblé le canal qui longe la rue du Canal. La résolution a été adoptée par un vote de sept contre deux.

M. Lewis dit que le contracteur pour l'éclairage des lampes de certaines parties de la ville a été déclaré déchu et a été déchargé assumant après l'exploitation de son contrat.

Jusqu'à présent, il n'a reçu qu'une seule proposition, celle de M. J. J. Williams, dont il a été fait mention déjà à la dernière séance du Conseil.

M. Bonzano présente son rapport au sujet de la plainte des habitants de la rue d'Orléans contre la forge qui se trouve dans leur voisinage. Il croit que la plainte est fondée et il demande que les propriétaires de cette forge soient requis de fermer leurs portes ou de se conformer aux ordonnances de la ville.

Le rapport de M. Bonzano est unanimement approuvé.

Sur motion de M. Remick le Conseil s'ajourne alors à 3 heures de l'après-midi pour donner aux administrateurs le loisir de considérer librement la fameuse ordonnance relative à l'emprunt d'un million à la Banque d'Epargnes de la Louisiane.

A trois heures le Conseil se réunit de nouveau.

Le maire lit plusieurs amendements qui ont été faits à l'ordonnance, entre autres celui-ci, le plus important, qui hypothèque en faveur de la Banque d'Epargnes les marchés suivants :

Marché Ste Marie	$ 18,000
Marché de la rue des Magasins	50,000
Marché Français—fruits et légumes	100,000
Marché Français—viande de boucherie	100,000
Marché Claiborne	18,500
Marché Washington	18,500
Marché de la rue Neuve Orléans	18,000
Marché Poydras	100,000
Marché Pilié	18,500
Marché St Bernard	18,500
Total	$500,000

M. Remick fait la motion d'adopter l'ordonnance ainsi amendée.

M. Shaw s'y oppose et explique longuement que cette mesure est trop hâtive.

La motion de M. Remick est mise aux voix, avec le résultat suivant :

John Cockrem, oui ; Alfred Shaw, non ; L. P. Delassize, oui ; F. C. Remick, oui ; James Lewis, oui ; John F. Walton, oui ; H. Bonzano, non.—Cinq pour et deux contre.

Sur motion, le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—29 octobre 1872. Thermomètre de C. DUFAMILL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	67	22
12 M.	69	27
3 P. M.	84	29
6 P. M.	75	24

—Nous avons dit que Gounod allait donner une série de concerts et de soirées artistiques à Bruxelles.

Voici ce que publie l'*Echo du Parlement* de la première tentative de notre Français :

"*Great attraction !* C'est à peine si, à deux heures, on pouvait encore pénétrer dans la salle du Cercle artistique, tout ce que Bruxelles compte de *dilettanti* devait se trouver là. L'élément féminin dominait [illegible] pour applaudir aux magiques situées des bravures.

Les fleurs et les [illegible] étaient parfaitement choisis pour une soirée en quelque sorte intime, et dans laquelle il s'agissait de faire ressortir quelques œuvres légères. Le grand art a les théâtres et les vastes locaux. Le Cercle artistique se prête volontiers aux choses très artistiques, et il désigne la musique délicate, aussi bien qu'un gourmet le château-lafitte.

Et bien, c'est du château-lafitte que Gounod nous a servi, et rien autre. Il faut être bien difficile pour ne pas en [illegible] cela. L'auteur de *Faust* sait qu'il a affaire à des raffinés. Le programme annonçait une audition de compositions nouvelles : Mme Weld